

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Inventaire	Source de la saisine : État
Avis n° 2026-04	
Date de validation 03/02/2026	Actualisation de ZNIEFF en Dordogne, Gironde et Pays basque

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R411-23 du code de l'environnement les projets d'actualisation de plusieurs ZNIEFF :

- 5 créations de ZNIEFF de type I en Dordogne et Pyrénées-Atlantiques
- 2 actualisations en Gironde et Pyrénées-Atlantiques

En Dordogne, les deux propositions de création de ZNIEFF de type I portent principalement sur des enjeux flore. Le CSRPN n'émet pas de remarque.

L'actualisation de la ZNIEFF de type I Palu de Molua et lagune de Contaut en Gironde est proposée avec une révision du périmètre avec intégration de zones restaurées par le syndicat SIAEBVELG dont une parcelle de compensation « landes humides » d'un parc photovoltaïque et des ajustements de limites latérales. Une bande tampon définie en fonction de la pente des berges et du développement des herbiers est proposée sur les berges pour intégrer l'enjeu de végétation aquatique (lobélie et characées). Ces modifications s'accompagnent d'une mise à jour de la liste des espèces avec les données disponibles du syndicat et de l'ONF. Le CSRPN n'émet pas de remarque.

Pour les ZNIEFF en Pyrénées-Atlantiques, les remarques transmises en amont par le rapporteur sont prises en compte et les données transmises seront intégrées à la fiche des ZNIEFF concernées.

Le CSRPN échange sur l'intégration des rochers au sein de la ZNIEFF de type I Falaises littorales d'Anglet et de Biarritz et des adaptations de contours de la ZNIEFF de type II parente.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité :

- **avis favorable pour la création des ZNIEFF de type I « Les berges de la Dordogne au Grand Caudou » et « Vallée de la Seignolle » en Dordogne,**
- **avis favorable à l'actualisation de la ZNIEFF de type I « Palu de Molua et lagune de Contaut » - 720001950 en Gironde,**
- **avis favorable pour les créations des ZNIEFF de type I « Falaises, dunes et landes littorales de Bidart » et « Falaises et landes littorales de Guéthary à Saint-Jean-de-Luz »,**
- **avis favorable sous conditions d'intégrer les rochers de Roche ronde, Roche plate et La Frégate dans la ZNIEFF de type I « Falaises littorales d'Anglet et de Biarritz » avec adaptation du nom de la ZNIEFF, modification du périmètre et intégration des données espèces correspondantes et de procéder aux ajustements nécessaires de la ZNIEFF II parente « Milieux littoraux de Biarritz à la Pointe de Sainte-Barbe » - 720012822 dans le cadre de son actualisation.**

Le Président du CSRPN N-A

